

RÉSUMÉ

Séminaire du Groupe Twelve Plus

« Les droits de l'homme à l'ère numérique. L'intelligence artificielle et les médias sociaux : opportunité ou menace pour les jeunes ? »

Les 8 et 9 juin, le Parlement de la République de Pologne a accueilli le séminaire du Groupe géopolitique Twelve Plus intitulé « Les droits de l'homme à l'ère numérique. L'intelligence artificielle et les médias sociaux : opportunité ou menace pour les jeunes ? », organisé par le Groupe polonais de l'Union interparlementaire en coopération avec le Groupe géopolitique Twelve Plus et l'Union interparlementaire (UIP).

Des délégations des États suivants du Groupe Twelve Plus ont participé à l'événement : Albanie, Australie, République tchèque, Grèce, Italie, Lettonie, Macédoine du Nord, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Serbie, Suisse, Turquie et Ukraine, ainsi qu'une représentante du Parlement régional de Madrid (Espagne). Le Secrétariat de l'UIP était représenté par la Secrétaire générale élue, Mme Anda Filip. Les débats ont été présidés par la Vice-Présidente de l'UIP, la sénatrice Gabriela Morawska-Stanecka (Pologne). L'ouverture officielle a été assurée par le Vice-Maréchal de la Diète de la République de Pologne, M. Szymon Hołownia.

8 juin 2026 (lundi)

10:00 Ouverture de la conférence

Accueil des invités par le Vice-Maréchal de la Diète, M. Szymon Hołownia (Pologne), la Vice-Présidente de l'UIP, la sénatrice Gabriela Morawska-Stanecka (Pologne), et le Président du Groupe Twelve Plus, le député Laurent Wehrli (Suisse)

10:25 Discours d'Anda Filip – nouvelle Secrétaire générale de l'UIP

10:30 Keynote 1 : *L'obligation des États de protéger les mineurs contre la violence, la cruauté et la démoralisation*

Intervenant : Emilio Puccio – Secrétaire général de l'Intergroupe sur les droits de l'enfant au Parlement européen

10:45–12:45 Panel I : **Modératrice : la députée Kinga Gajewska (Pologne)**

Les fondements constitutionnels et internationaux de la protection des enfants contre la démoralisation sur Internet

Panélistes : Emilio Puccio, la députée Lesia Vasylenko (Ukraine), le député João Pedro Louro (Portugal), la sénatrice Magdalena Kochan (Pologne), le sénateur Adam Bodnar (Pologne)

14:45–15:00 Keynote 2 : *Tendances mondiales en matière de restriction de l'accès des enfants aux médias sociaux*

Intervenante : Sharon Claydon – Vice-Présidente de la Chambre des représentants d'Australie

15:00–17:00 Panel II : *Lutte contre la cyberviolence et la violence fondée sur le genre en ligne. Interdiction des médias sociaux pour les enfants – où fixer la limite ?*

Modératrice : la députée Monika Rosa (Pologne)

Panélistes : la députée Elisa Vigil (Parlement de Madrid, Espagne), Marta Pucilowska-Schiemann (Institut de la citoyenneté numérique), Dr Alexander Kriebitz, conseiller en politique de l'IA (UIP), la Présidente du Bureau des femmes parlementaires de l'UIP, la députée Cynthia Lopez Castro (Mexique)

9 juin 2026 (mardi)

10:00 Keynote 3 : *L'IA et les droits de l'homme – de nouveaux défis pour les parlements. Systèmes de risque, manipulation, transparence et responsabilité politique*

Intervenante : la députée Manuela Tender (Portugal)

10:15–12:45 Panel III : *L'IA et les droits de l'homme – de la discrimination algorithmique à la surveillance*

Modérateur : le député Grzegorz Napieralski (Pologne)

Panélistes : la députée Joanna Kluzik-Rostkowska (Pologne), la députée Bora Muzhaqi (Albanie), le député Cosmin-Ioan Corendea (Roumanie), Alex Read, Project Officer : Parliamentary Action on AI (IPU),

14:30–15:00 Synthèse de la conférence et clôture

Texte de la synthèse présentée par la Vice-Présidente de l'UIP, la sénatrice Gabriela Morawska-Stanecka :

Mesdames et Messieurs,

À l'issue du séminaire d'aujourd'hui intitulé « *Les droits de l'homme à l'ère numérique. L'intelligence artificielle et les médias sociaux : opportunité ou menace pour les jeunes ?* », je

tiens à remercier chaleureusement tous les intervenants, panélistes, modérateurs et participants pour leur précieuse contribution à cette discussion d'une importance majeure.

Tout au long de la journée, nous avons eu l'occasion d'analyser certains des défis les plus importants auxquels sont confrontés les enfants et les jeunes dans l'environnement numérique. Nos échanges ont montré que la protection des mineurs contre la violence, la cruauté et la démoralisation sur Internet n'est pas seulement une obligation découlant des constitutions, du droit international et des normes européennes, mais également une responsabilité partagée entre l'État, les établissements d'enseignement, les familles, les plateformes technologiques et la société civile.

Le premier panel nous a rappelé que les droits fondamentaux et les garanties juridiques doivent évoluer au même rythme que les technologies. Nous avons examiné comment les normes constitutionnelles, les instruments internationaux de protection des droits de l'homme et les réglementations de l'Union européenne peuvent protéger efficacement les enfants dans un espace numérique toujours plus mondialisé.

Le deuxième panel s'est concentré sur le problème croissant de la cyberviolence et de la violence fondée sur le genre sur Internet. La discussion a mis en lumière la complexité de l'équilibre à trouver entre la sécurité des enfants et leur droit à participer à la vie numérique, leur liberté d'expression ainsi que leur accès à l'information. Le rôle essentiel des parents, des enseignants et des plateformes numériques dans la création d'un environnement en ligne plus sûr et plus responsable a également été souligné.

Le troisième panel a porté sur l'impact profond de l'intelligence artificielle sur les droits de l'homme. Nous avons analysé à la fois les opportunités et les risques liés à la prise de décision algorithmique, au profilage, à la discrimination, à la surveillance et à la collecte de données. La discussion a souligné la nécessité de garantir la transparence, la responsabilité et une approche centrée sur l'humain dans la gouvernance des technologies d'IA, afin que l'innovation soit au service de l'être humain et respecte ses droits fondamentaux.

Le point commun aux trois panels a été la reconnaissance que la technologie n'est, en elle-même, ni bonne ni mauvaise. Son impact dépend des cadres juridiques, des principes éthiques et des décisions prises par les sociétés. La protection des droits de l'homme à l'ère numérique

exige une vigilance constante, une coopération internationale et un engagement durable à placer la dignité humaine au cœur du développement technologique.

Je vous remercie chaleureusement pour votre engagement, vos questions inspirantes et votre volonté de participer à ce débat d'une importance capitale. Les échanges de vues qui ont eu lieu aujourd'hui démontrent l'importance du dialogue interdisciplinaire face aux transformations dynamiques du monde numérique contemporain.

J'espère que les discussions d'aujourd'hui inspireront de nouvelles recherches, une coopération renforcée et des actions concrètes visant à faire en sorte que les technologies numériques et l'intelligence artificielle soient des outils qui renforcent et protègent les jeunes, et non des sources d'exclusion, de discrimination ou de préjudice.

Je vous souhaite une agréable visite et vous remercie une nouvelle fois de votre participation. J'espère que nous aurons l'occasion de poursuivre ces importantes discussions à l'avenir.